

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
23 janvier 2012  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 23 janvier 2012, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre que vous adresse M. Osman Saleh, Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée (voir annexe), au sujet du massacre tragique de cinq touristes étrangers commis dans le nord de l'Éthiopie et de la présentation inexacte des faits donnée par l'Éthiopie dans la lettre qu'elle vous a adressée le 18 janvier 2012.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Araya Desta



**Annexe à la lettre datée du 23 janvier 2012 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Dans sa lettre au Conseil de sécurité datée du 18 janvier 2012, le Gouvernement éthiopien présente une analyse erronée du massacre tragique de cinq touristes étrangers commis par des hommes armés dans le nord de l'Éthiopie et accuse à tort l'Érythrée d'y avoir directement participé. De plus, le régime éthiopien n'hésite pas à exagérer ces accusations inventées de toutes pièces pour pousser le Conseil de sécurité à prendre des mesures punitives contre l'Érythrée, faute de quoi, annonce-t-il, il « se verra contraint, de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin une fois pour toutes aux activités du régime érythréen ».

Dans la présente lettre, l'Érythrée ne s'attardera pas sur les accusations entièrement dénuées de fondement, et colportées sciemment par le régime éthiopien pour servir d'autres objectifs inavoués, car elle a déjà fait connaître sa position dans la déclaration faite à la presse au début de la semaine dernière. L'Érythrée tient toutefois à souligner que les gesticulations cyniques d'Addis-Abeba, qui s'estime avoir parfaitement le droit d'invoquer l'Article 51 de la Charte des Nations Unies (droit de légitime défense) pour lancer une autre guerre d'agression contre l'Érythrée, sont non seulement sans base juridique mais risquent en plus de déstabiliser et d'embraser la région. L'Érythrée appelle l'attention du Conseil de sécurité sur les points suivants :

a) Le régime éthiopien bafoue le droit international, la Charte des Nations Unies et ses obligations conventionnelles en occupant depuis 10 ans des parties du territoire érythréen. Les autorités d'Addis-Abeba continuent de violer ouvertement les dispositions du paragraphe 1 de l'Article 33 de la Charte concernant le règlement pacifique par voie d'arbitrage des différends entre les États Membres de l'ONU, en rejetant obstinément les décisions finales et obligatoires de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie et en occupant par la force la ville de Badme et d'autres segments du territoire érythréen. Ces actes dangereux constituent à l'évidence une grave violation du droit international et une menace pour la paix et la sécurité régionales. Pourtant, les abus commis par le régime éthiopien continuent d'être tolérés pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons;

b) Comme nous l'avons souligné dans notre déclaration à la presse du 18 janvier, les tentatives maladroites du régime éthiopien d'utiliser le massacre gratuit et lâche de civils innocents pour diffamer l'Érythrée sont moralement répréhensibles et sa menace d'utiliser la force contre un autre État Membre de l'ONU sur la base d'accusations fausses contrevient au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. L'Érythrée estime que ce comportement est inacceptable et ne doit plus être toléré;

c) Comme l'Érythrée l'a déjà souligné dans plusieurs de ses communications au Conseil de sécurité, les résolutions injustes et injustifiables [1907 (2009) et 2023 (2011)] par lesquelles le Conseil a imposé diverses sanctions contre l'Érythrée, notamment un embargo sur les armes, risquent d'encourager l'Éthiopie à commettre d'autres actes irréfléchis. Les propos belliqueux que tient actuellement l'Éthiopie laissent clairement entrevoir ce qui risque de se produire si le Conseil de sécurité ne prend pas les mesures qui s'imposent;

d) Les accusations vaines portées par l'Éthiopie ne doivent pas et ne peuvent pas être prises hors contexte. Au cours des deux derniers mois, l'Érythrée a consacré beaucoup de temps et d'énergie à mettre un terme aux allégations grotesques avancées par le Kenya selon lesquelles elle aurait fait parvenir trois cargaisons aériennes d'armes au mouvement Al-Chabab via la ville de Baidoa. Ces accusations ont été portées juste au moment où le Conseil de sécurité devait examiner le projet de résolution 2023 (2011). Les accusations de l'Éthiopie précèdent elles aussi de quelques semaines le sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, où l'Érythrée ne sera pas représentée au plus haut niveau. On peut ainsi facilement voir les subtiles subterfuges utilisés de manière concertée à l'encontre de l'Érythrée;

e) Comme nous l'avons laissé entendre, la grande bienveillance dont le Conseil de sécurité fait preuve à l'égard de l'Éthiopie, les sanctions injustes imposées contre l'Érythrée et les nombreuses accusations inventées de toutes pièces jour après jour pour salir l'Érythrée ne sont pas le fait du seul régime éthiopien. L'Érythrée préfère ne pas entrer dans les détails à ce stade mais elle tient quand même à souligner que pour bien comprendre ce casse-tête, il faut prendre aussi en compte la position hostile et injustifiée prise par les États-Unis qui ont leurs propres intérêts à défendre dans la région;

f) Les élucubrations persistantes du régime éthiopien mettant en cause l'Érythrée et la présentant comme le principal coupable dans les activités militaires commises par les nombreux mouvements d'opposition érythréens et comme responsable de leur conception, de leur planification et de leur exécution, sont ridicules et échappent à toute compréhension. Le régime éthiopien n'y va pas par quatre chemins dans ses intentions déclarées et ses actions, allant jusqu'à soutenir des insurgés armés dans l'espoir de faire tomber le Gouvernement érythréen et d'atteindre son objectif avoué de provoquer un changement de régime en Érythrée. Comme l'indique notre lettre du 4 janvier au Conseil de sécurité, le conseiller du Premier Ministre éthiopien et membre de haut rang de l'actuel Bureau politique a déclaré à la Conférence d'Awasa que l'Éthiopie se félicitait de la tenue de la conférence, ce qui permettrait de formuler de nouvelles stratégies en vue de faire tomber le Gouvernement érythréen, et qu'elle fournirait aux groupes concernés tout l'appui dont ils auraient besoin pour atteindre leurs objectifs. De fait, comme l'explique une dépêche de Reuters d'Addis-Abeba, ces groupes subversifs font de temps en temps des incursions en Érythrée à partir de l'Éthiopie pour y lancer des attaques terroristes. L'Érythrée a choisi de ne pas s'appesantir sur ces incidents qui ne peuvent que détourner l'attention des questions graves et importantes en jeu. Elle n'a cependant jamais pris de mesures de rétorsion, dont elle désapprouve le principe.

L'Érythrée demande instamment au Conseil de sécurité de réexaminer, dans l'intérêt de la paix et de la justice, la situation contrastée de la région dans son ensemble et dans toute sa complexité. L'Érythrée prie également le Conseil de faire en sorte que l'Éthiopie s'acquitte immédiatement de ses obligations conventionnelles et respecte le droit international.

Le Ministre des affaires étrangères  
(*Signé*) Osman **Saleh**